

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MAI 2017  
N°45/2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE VINGT-NEUF MAI**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 mai 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.**

**PROCURATIONS : BARET E. à NIVON J., MILET F. à MENDEZ M., SANCHEZ D. à CAILLAT G.**

**EXCUSES : CATTANI J.L., CERONI J.**

**ABSENTE : KOENIG S.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bernard ZANNI est nommé secrétaire de séance.  
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

En tant que Président de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur Jacques NIVON, Maire, soumet au conseil des propositions d'avenants aux lots suivants :

- lot 5 : cloisons, doublages, faux plafonds
- lot 6 : menuiseries extérieures
- lot 11 : électricité

Divers travaux supplémentaires résultant de la demande du maître d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre engendrent des plus-values pour les lots 6 et 11 :

Lot 6 :

Marché initial : 74 242,19 euros HT, montant de l'avenant : 2 132,17 euros HT soit + 2.87%

Lot 11 :

Marché initial : 79 042, 99 euros HT, montant de l'avenant : 4 154,87 euros HT soit + 5.26%

Parallèlement, une moins-value est à décompter pour le lot 5 :

Marché initial : 61 845,32 euros HT, montant de l'avenant : - 9 738 euros HT soit - 15.75%

Ces montants en plus-value et en moins-value ont été approuvés par la commission d'appel d'offres les 27 février, 26 avril 2017 et 22 mai 2017.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les avenants correspondants.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**VU** le code des marchés publics

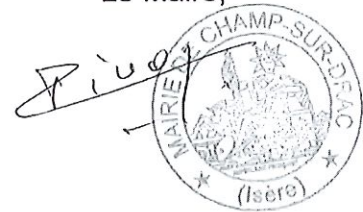
**VU** les marchés conclus le 15 avril 2016 avec les entreprises :

SIDC, sise 8 B avenue du général de Gaulle à Vif, pour le lot 5  
L'ART DU BOIS, sise 2 Rue Georges Politzer à Échirolles pour le lot 6  
AGPG, sise 22 Rue Châteaubriand à Grenoble pour le lot 11

**AUTORISE** le Maire à signer les avenants à ces marchés de travaux présentés ci-dessus pour la construction du restaurant scolaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 31 mai 2017.

Le Maire,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

